# L'Echo des Estuaires

**Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition**

**N°46**
**janvier 2015**

Sommaire :

Le mot du président

CA du 26 novembre

Le retour de J-L MARTIN

Taxe d'aménagement

Nouvelles brèves

Redevance des carrelets

Cotisation 2015

AG 4 avril

Annonce

La recette de tante Yvonne :
*Filets de bar ou autres poissons aux fruits secs et citrons*

## Le mot du Président

Chères adhérentes, chers adhérents

Nous voici à l'aube d'une année nouvelle et tout naturellement je viens vous présenter mes vœux d'une bonne et heureuse année 2015, me faisant également l'interprète de tout le bureau qui œuvre avec moi pour la bonne marche de notre association.

Que retenir de cette année 2014 ? Je voudrais bien vous rappeler quelques nouvelles rafraîchissantes et agréables survenues cette année mais j'ai beau chercher et fouiller ma mémoire, je ne trouve rien. En revanche les surprises désagréables n'ont pas manqué : je citerai d'abord l'augmentation incroyable de la redevance annuelle des carrelets fluviaux, qui double tout simplement, 100% d'augmentation!!!! Puis l'instauration d'une nouvelle taxe, la taxe d'aménagement appliquée à toute construction nouvelle de ponton carrelet. Enfin, comme suite à une affaire en cours d'instruction, le vraisemblable durcissement de la réglementation concernant la construction de nos pontons.

Voilà de quoi nous occuper en 2015. Car, bien entendu, nous allons monter au créneau pour ces trois affaires, pour défendre les intérêts des pontonniers qui paient déjà chèrement le droit d'exercer leur loisir favori. Nous ferons donc entendre notre voix auprès des services de l'Etat et du Conseil Général qui se met aussi de la partie, la gestion des espaces fluviaux étant de leur compétence.

Nous aurons l'occasion de reparler de tout ça (et de bien d'autres choses toujours en suspens) lors de notre prochaine assemblée générale qui aura lieu le samedi 4 avril dans la grande salle des fêtes de Soubise. Retenez donc bien cette date :

AG, samedi 4 avril à partir de 9 h 30

Je compte sur vous, sur votre présence, pour nous faire part de vos avis, pour nous appuyer et montrer que vous êtes solidaires de notre action.

Je vous souhaite une fois encore de passer, durant toute cette année 2015, de bons moments de convivialité et de bons moments de pêche sur vos hautes structures qui font fantasmer tant de passants.

Votre président, Jean Louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques - Adresse postale : 35 rue du phare 17330 Port des Barques
Tél : 05.46.84.85.39 - email : president@carrelets-charentais.com - site web : http://www.carrelets-charentais.com

## Au cours du CA le 29-11-2014

ont été discutés et décidés les points suivants :

- Assemblée générale 2015 : date retenue le 4 Avril ; lieu : salle polyvalente de Soubise, repas sur place ; prix 25 €.
- Echo des estuaires : pour personnaliser l'expédition de notre bulletin, il a été décidé de faire pré imprimer notre logo sur les enveloppes.
- Taxe d'aménagement : cette taxe mise en place depuis 2012 peut être perçue après l'acceptation de tous permis de construire carrelets compris. Son calcul a été fait par les services fiscaux sur la base prévue pour les « locaux commerciaux ».
  Le C A propose de questionner les adhérents sur l'attitude de chaque commune d'implantation par rapport à la perception de cette taxe. Il demande au président de saisir éventuellement le tribunal administratif au sujet de la pertinence de cette perception.
- Nuit des carrelets : l'édition de Fouras a été un succès mais un membre du C A fait remarquer que l'association bien qu'initiatrice du projet, suite à sa visite à Pornic, a été utilisée comme troupe de manœuvre sans retour financier et même un peu évincée dans les présentations. Une vigilance sera de mise en cas de renouvellement de cette manifestation en 2015 prévue éventuellement sur les sites de Fouras, Port des Barques et de Saint Nazaire.
- Fédération des associations de carrelets : l'idée lancée à Fouras en 2014 se construit par une enquête menée auprès de chacune d'elles pour connaître leur fonctionnement, le niveau de leur redevance, les éventuelles taxations, les délégations de gestion, la désignation des emplacements ; ceci afin d'harmoniser au mieux un mode de fonctionnement commun.
- L'association participera en 2015 à la journée du patrimoine qui aura lieu dans le hall du musée maritime de La Rochelle les 14 et 15 Mars.
- Divers : pour faciliter la tenue de l'assemblée générale, le trésorier demande aux adhérents de régler leur cotisation au plus tôt avant celle-ci:le montant voté à l' A G 2014 est de 15 €.

## Le retour de Jean-Louis MARTIN

Samedi 27 septembre 2014 : Inauguration du nouveau ponton de notre Président.

Le bureau de l'association s'était retrouvé au grand complet le samedi 27 septembre 2014 à l'entrée de l'ile Madame. Grand soleil, mer calme et Éole apaisé accompagnaient les visiteurs pour cette première réunion de travail sur le nouveau ponton de pêche du Président Jean-Louis MARTIN. A l'heure dite à laquelle s'était ajouté le célèbre quart d'heure charentais, le Président écarta la barrière qui donnait accès à la route de la plage sud et tous découvrirent le ponton qui se dressait fièrement sur l'estran.



Succédant à l'ancien ponton détruit par Xyntia, la nouvelle installation, au-delà du bonheur qu'elle apportait à son propriétaire en meublant ses loisirs de quelques heures de contemplation du paysage exceptionnel après les mois d'activité consacrés à la construction, relégitimait pleinement son statut de Président : il retrouvait la passerelle et les commandes de SON carrelet et rejoignait donc de nouveau la communauté des pêcheurs dont l'adversité l'avait exclu depuis la funeste tempête.



Aussitôt la visite terminée, le champagne fût sablé et il fût fait honneur aux superbes huîtres de bienvenue dévoilées par le Président. Tous se retrouvèrent ensuite autour de la table, comme il se doit dans nos contrées, pour célébrer l'inauguration du carrelet et la cuisine du Président qui lui valut les compliments de ses hôtes, compliments qu'il accueillit avec sa modestie coutumière.



L'ambiance festive ne fit pas oublier d'expédier les affaires courantes de l'association dont la préparation de l'expédition imminente du bulletin.



Avant que la marée n'interdise la sortie de l'ile Madame, et alors que le ponton avait déjà les pieds dans l'eau, le Président fût invité à manœuvrer le filet, « pour voir » …
Poseidon et Neptune conjuguèrent leurs efforts pour que le premier beau mulet du nouveau carrelet se précipite dans le filet !

Il n'en fallait pas plus pour décider sur le champ que l'excellent augure de ce signe des dieux validait la réussite de cette inauguration et le retour de Jean-Louis MARTIN parmi nous.

*JC Koenig*

## Taxe d'aménagement



Voilà une ponction de plus appliquée désormais aux nouveaux constructeurs de carrelet. Cette taxe, instaurée en 2012 et applicable sur tous les permis de construire, remplace les anciennes taxes, TLE (taxe locale d'équipement) et TENS (taxe pour les espaces naturels sensibles) auxquels nos pontons n'étaient pas assujettis pour la bonne raison qu'elle ne concernait que les constructions d'une superficie au sol supérieure ou égale à 20 m2 nécessitant de ce fait un permis de construire. Nos cabanes ayant une surface bien inférieure n'y étaient donc pas soumises.

Or, depuis 2012, cette limite de 20 m2 a été rabaissée à 6 m2 ce qui veut dire que pour toute construction d'une superficie supérieure ou égale à 6 m2 (un abri de jardin par exemple !!!), une demande de permis de construire sera obligatoire et la nouvelle taxe d'aménagement sera appliquée.

Nous avons, bien entendu, été à la pêche aux renseignements auprès de la DDTM. Les réponses obtenues sont sans équivoque : Cette taxe est applicable pour toute construction.

La seule possibilité d'en être exempté est d'entrer dans le champ dérogatoire.

Bien entendu, notre intention est de demander officiellement de faire partie de ce champ dérogatoire. Nous avons suffisamment de motifs pour justifier cette demande. Nous attendons toutefois, avant de faire cette démarche, la réponse écrite de la DDTM, soi-disant préparée mais qui ne nous parvient pas !!!!

Toutefois, sachant que toutes les communes ne l'appliquent pas, un devoir d'inventaire s'impose. Nous demandons donc à tous les propriétaires de ponton ayant été bénéficiaires d'un permis de construire délivré après 2012 de nous informer s'ils ont été soumis à cette taxe et de nous en préciser le montant. Les nouveaux constructeurs n'étant pas tous adhérents à notre association, faites le savoir autour de vous si vous en connaissez.

## Nouvelles brèves



1 - Un chargé de mission du CREAA (centre régional d'expérimentation et d'application aquacole), Eric Buard, est chargé actuellement d'une étude sur l'alose, poisson migrateur qui remonte, entre autres, la Charente chaque printemps pour pondre. Pensant à juste titre que nos carrelets sont d'excellents observatoires des mouvements de l'avifaune, il serait heureux d'obtenir des témoignages de pontonniers des bords de Charente, concernant la pêche de ce poisson et de leur progéniture « les alosons » appelés plus fréquemment dans notre jargon charentais « les alousas ». Merci à ceux qui répondront à cette demande : ils serviront la science. (Contacter Eric Buard au 05 46 47 17 71 ou le président qui transmettra)

2 – Il est à peu près certain que les traitements auxquels sont soumis les poteaux classe 4 en provenance soit de France-télécom, soit de RDF, soit du commerce, utilisés pour édifier nos pontons, ne sont pas compatibles avec une utilisation en milieu marin. La DDTM n'ayant jamais émis la moindre réglementation à cet égard, il ne saurait nous être reproché d'avoir failli en la matière. Mais ce problème ayant été soulevé officiellement, on peut s'attendre à une réglementation drastique et à une surveillance accrue à l'avenir de l'utilisation des poteaux. Nous en reparlerons à notre AG avec l'ingénieur responsable de la DDTM que nous avons invité et qui aura sans doute des éléments nouveaux à nous communiquer.





Je pense que vous saisissez bien l'importance de cette information.

3 – Un administrateur a soulevé, lors de notre dernier CA, le problème des vestiges de carrelets, toujours en place depuis Xynthia et même pour certains depuis la tempête de 1999, qui n'agrémentent pas le paysage de notre littoral et peuvent s'avérer de plus dangereux. La DDTM n'ayant pas un nombre d'agents suffisants pour faire l'inventaire de ces vestiges et la recherche des propriétaires, notre association s'est proposée pour effectuer cet inventaire mais à la condition d'avoir la communication du listing des propriétaires. Ce listing nous a été promis. Nous en attendons la diffusion. Mais nous pouvons déjà commencer la prospection. Nous demandons donc à ceux parmi vous qui connaissent dans leur secteur la présence de tels vestiges, de nous le faire savoir.

**Augmentation de la redevance des carrelets fluviaux**

Un de nos adhérents qui possède un carrelet sur le bord de la Charente, à St Savinien, nous a informé qu'il venait de recevoir sa redevance annuelle concernant son carrelet avec une surprise de taille : son doublement. Une telle augmentation (100%) ne s'est encore jamais vue d'autant plus qu'elle est émise par le Conseil Général, gestionnaire du littoral fluvial. Nous pouvions à juste titre penser jusqu'à maintenant que le Conseil Général était un partenaire compréhensif des efforts déployés par tous les pontonniers pour maintenir la présence de ce patrimoine indiscutable de notre département et le préserver. Il semblerait que la donne a maintenant changé.

Nous allons, la aussi aller à la pêche aux renseignements et demander les raisons de cette augmentation hors norme dont les effets, à terme, peuvent se révéler catastrophiques.

**Votre cotisation d'adhérent 2015**

Merci de ne pas oublier de nous faire parvenir votre cotisation 2015 (toujours 15 euros).

Et nous vous serions reconnaissant de ne pas attendre l'AG pour éviter l'engorgement habituel qui retarde son départ. S'agissant de renouvellement, l'envoi du règlement avec le nom de l'expéditeur suffit. Pour les nouveaux adhérents, l'établissement d'un bulletin est obligatoire. Pour tout cela, le secrétaire est à votre disposition.

**Notre AG : le samedi 4 avril à Soubise**

J'espère que nous serons nombreux pour échanger, débattre et….revoir les amis. Comme d'habitude, l'AG sera suivie d'un repas servi sur place par un traiteur de qualité. Vous trouverez en page intercalaire les menus que nous vous proposons et le bulletin réponse que nous vous demandons de renvoyer avant le 20 mars, accompagné du chèque correspondant.

Bien entendu, notre AG étant ouverte à tous, vos amis seront les bienvenus autant pour le repas que pour l'AG.

Merci d'envoyer votre bulletin réponse à notre secrétaire, Patrick Bellouard : 16 rue de la résistance, 17230 ANDILLY Tel : 05 46 0140 96.







## Annonce

A vendre Ponton, situé sur la Charente, rive droite au lieu dit Basse Roche, comprenant une cabane de 9 m2 avec passerelle d'accès. Tel : 06 82 21 17 60

*Le bureau de l'association serait heureux d'être informé (06 62 06 85 39) du devenir de ces annonces et particulièrement quand elles ont abouties.*

*Pour toutes les annonces concernant l'achat ou la vente de carrelets, les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre règlementaire établi.*

La recette de Tante Yvonne : Filets de bar ou autres poissons aux fruits secs et citrons

ingrédients : pour 6 pers : 6 filets de poisson au choix, 200 g de pruneaux, 100 g de raisins secs, 50G de pignons de pin, 2citrons, 15cl de vin blanc, 3cuillers a soupe de miel, huile d'olive, sel, poivre, cerfeuil, un peu de jus de citron.

Préchauffer le four 6 -180 degrés, couper les citrons en tranches, huiler le plat à four, répartissez les citrons, les filets de poisson, saler, poivrer, un filet d'huile d'olive, le vin blanc et enfourner 20mn.

Chauffer une poêle à blanc, ajouter les fruits secs, arroser de miel et de jus de citron, laisser caraméliser en mélangeant.

Dresser les filets de poisson dans les assiettes, présenter les fruits secs dans des bols, ou autour des poissons, arroser les poissons de la sauce caramélisée, parsemer de cerfeuil et de pignons de pin.

Bon appétit Tante Yvonne




## L'A.D.D.P.M.L.T. existe par l'adhésion de ses membres.

*Le coût annuel de l'adhésion est de 15€. Pour nous rejoindre remplissez le formulaire ci-dessous.*

Il est souhaitable que les adhésions soient réglées avant l'assemblée générale afin de faciliter l'accueil.

Il est important qu'à l'issue de l'AG, vous soyez à jour de vos cotisations pour bénéficier de l'envoi de notre publication trimestrielle «L'Écho des Estuaires»

Pour cela envoyer vos chèques d'adhésion et de repas distincts à l'ordre de l»ADDPMLT.

Le timbre vous sera envoyé dès réception de cette fiche accompagnée du chèque adressés au secrétaire : P. Bellouard 16 rue de la résistance Serigny 17230 Andilly

Nom : ..... ...., Prénom : ..... ,

Association (éventuellement) : .....

Téléphone : ..... , Portable : ..... ,

Adresse courriel : .....

Type de pêche pratiquée :

❑ Pêche à pieds , ❑ Pêche au carrelet sur ponton, ❑ Pêche au carrelet embarqué

N° de l'AOT : ..... , Lieu dit de pêche : .....

Cocktail des carrelets
Les mises en bouche de Françoise

# Menus

## Menu Terre

Entrée
- Panna cotta au gorgonzola, clafoutis aux lardons / chèvre / noix, salade pommes / poires

Plat
- Agneau de 7 heures, échalions confits, semoule aromatisée

Fromage
- Plateaux de fromages de la région pré-découpés

Dessert
- Assiette gourmande : panna cotta vanille et coulis de fruits, cheese-cake café, financier aux amandes, brownie.

## Menu Mer

Entrée
- Mille-feuille de blinis aux rillettes de saumon et salade d'algues au sésame

Plat
- Choucroute de la mer

Fromage
- Plateaux de fromages de la région pré-découpés

Dessert
- Moelleux poires, amandes et mascarpone

**********

Ce menu comprend : le pain, l'eau minérale, le vin (à raison de 2 verres par personne)

## Réservations

M. ..... réserve :

Menu terre - Nombre : .....  x 25 = ..... Euros

Menu mer - Nombre : .....  x 25 = ..... Euros

Envoyer les réservations à P. Bellouard 16 rue de la résistance Serigny 17230 Andilly, avec un chèque à l'ordre de "ADDPMLT" avant le 15 mars.